# Réunion périscolaire

## 25 novembre 2024

# Compte-rendu rédigé par les Délégués des Parents d'élèves

# Circulation, Sécurisation du chef-lieu / école

Lien avec la personne en charge des aménagements du territoire en raison des retours concernant les incivilités et la vitesse à laquelle les personnes roulent dans le chef-lieu.

Il est prévu de faire une annonce à chaque rentrée scolaire afin d'informer tous les parents concernant les stationnements aux alentours de l'école, la vitesse à laquelle rouler... Voici un exemple d'actions qu'il serait aisé d'éviter : les enrobés viennent d'être faits autour du nouveau restaurant scolaire, les gens s'y garent déjà. Comment chacun de nous peut être responsable et prendre soin de notre lieu de vie ?

Il serait peut-être possible de prévoir une nouvelle action auprès des enfants à l'école afin de sensibiliser les parents ?

Encore de nombreux travaux sont prévus au chef-lieu, comme le chemin afin d'accéder à l'oseraie. Le marquage « 30 » devrait être refait l'année prochaine, afin de sensibiliser les gens à nouveau.

Il est envisagé de verbaliser après le dernier rappel qui sera effectué, car il en va de la sécurité des enfants.

La RD47 est régie par le département. La pose de chicanes risquerait d'embêter les bus, les tracteurs... Il y a des réglementations concernant la largeur de la route également. Tout ne peut donc pas être envisagé.

Il devrait être fait un résumé sur ce que cela a couté depuis le début : panneaux arrachés, enrobé... en raison des incivilités.

Les gens arrivent en retard, comment faire du lien avec l'heure de début de l'école, l'intérêt pour l'enfant d'arriver à l'heure, de ne pas se presser... et donc de respecter le code de la route ?

⇒ Le flyer de sensibilisaiton va être actualisé et renvoyé.

### Général

# Mails contradictoires

Nous ne savons pas de quels mails il s'agit. Nous ne pouvons répondre à cette question.

## Difficultés pour les réservations la première semaine

Les personnes n'ayant pas eu accès au portail sont uniquement les parents qui n'avaient pas rendu leur dossier dans le délai imparti. En effet, les dossiers doivent être traités administrativement, ce qui prend du temps.

#### Sieste / Garderie midi

# Concernant les temps calmes des MSM

Finalement très peu de retours afin d'inscrire les enfants aux temps calmes alors que cela représentait une plainte au départ. Les parents s'en sont peu saisis.

Non les frais ne seront pas réduits si un enfant fait un temps calme plutôt que la sieste, cela est compris dans le tarif du restaurant scolaire.

# Temps facturé de la sieste

Depuis septembre 2024, le temps de sieste de 13 heures est facturé. Suite au contrôle CAF d'avril 2024 => il est ressorti que ce temps d'accueil se faisait gratuitement. Mais afin d'être subventionné « jeunesse et sport », il ne peut pas y avoir de temps gratuit sous cette convention. Il n'y aura donc pas de retour en arrière.

# Qu'est-ce que prend en charge notre mairie ?

Tous les services du centre de loisirs sont déficitaires, donc il y a systématiquement une compensation par la mairie.

Ce déficit est compliqué à réduire car en dépendant de la CAF et de la convention « jeunesse et sport », des taux doivent être respectés (exemple : l'encadrement). Si ces subventions sautent, cela sera à la charge des parents.

### Centre loisirs mercredi / Vacances scolaires

Il a été soulevé la possibilité de mettre en place les repas durant les vacances scolaires, comme le mercredi. À savoir que les mercredis les repas sont 100% à la charge des parents, donc sûrement idem pour les vacances scolaires. Cela avait été source de désaccords de certains parents, il est donc nécessaire que cela corresponde aux besoins de tous.

Il faudrait agrandir le contrat avec Leztroy.

Un sondage devrait être fait l'année prochaine afin d'obtenir l'avis des parents.

À noter que cela nécessitera également d'embaucher des personnes en plus, afin de s'occuper du service et des repas. Cela représente une charge de travail certaine.

Cela va donc être réfléchi et budgétisé pour le présenter au CCAS puis au conseil municipal. En cours de réflexion donc.

Restaurant scolaire

Tarif exorbitant

Premièrement, les quantités n'ont pas été diminuées, mais sont réparties différemment (entre

légumes cuits et légumes crus par exemple). Le personnel est toujours nécessaire pour encadrer

les enfants.

Les tarifs n'ont pas augmenté cette année malgré l'inflation globale dans notre pays (charges,

salaires, coût du chantier...).

Aujourd'hui il ne sera pas possible de diminuer le tarif de la cantine, au mieux à la rentrée, il sera

identique à l'année en cours.

Coût de revient 2023/2024:

Charge de fonctionnement : 2,34€

Charge salariale: 5,68€

68€

Repas : 4,54€

.. 015 4

Recette CAF : 1,10€

=> coût de revient total 11,46€

(Commune prend environ 40% du forfait)

Quantité VS qualité

Il est noté que la quantité est réglementée, donc cela n'est pas un sujet. En revanche, il convient de

questionner la qualité en lien avec le nombre de composantes par repas. La mairie a signé un contrat

afin que chaque repas dispose de 5 composantes, il semblerait que cela ne soit pas toujours

respecté. Un repas à 3 composantes est forcément moins nourrissant pour un enfant ce qui peut

expliquer que certains jours, des enfants ressortent en ayant faim.

Il y'a donc un problème de fond concernant les composantes alimentaires. Une lettre devrait être

rédigée par une diététicienne afin de le faire remonter à Leztroy nos questionnements.

Pour infos : grammages moyens par composante du menu (mail de Leztroy)

Entrée: MAT 40 g / PRIM 50 g

Protéine: MAT 45g / PRIM 65g

Garniture: MAT 100-110 g / PRIM 130-150 g

Fromage: 15g

Dessert: 100g

Bruits pour les petits dans la nouvelle cantine

Oui des claustras sont en cours de fabrication, ils devraient arriver rapidement.

Il y a des revêtements anti-bruit sur les tables, tous les bruits parasites sont nettement diminués de

par l'investissement de la mairie dans le mobilier.

L'ordre des services à la cantine

Non ils ne vont pas changer car il y a des petites tables et grandes tables dans les salles. Il ne peut

donc pas y avoir un unique service de maternelle ce qui impliquerait de mettre les petits sur les

grandes tables. Et inversement, il n'est pas possible de faire manger les CM sur les petites tables.

De plus, il y a un taux d'encadrement par rapport à l'âge des enfants à chaque service.

(Les tables des maternelles ont été prises dans deux tailles différentes afin que le plus d'enfants

possibles aient un mobilier adapté et puissent toucher par terre).

Les enfants qui ne mangent pas à leur faim

Les enfants sont resservis systématiquement s'il y a des restes, sauf s'il n'est pas possible de

proposer une autre tournée à l'ensemble du groupe afin de ne pas générer de frustration.

Globalement, les enfants sont resservis entre 2 et 3 fois par service. S'il en reste sur les autres

tables, il est proposé aux enfants ayant faim. En revanche, s'il y a des restes sur le premier service

il n'est pas autorisé de proposer au second service.

A savoir qu'il y a des repas qui marchent très bien (ex : pâtes carbonara), ils ont l'impression de ne

pas avoir assez mangé. Et d'autres repas, où les aliments ne sont même pas goûté par les enfants.

## Les serviettes

En restauration collective cela est interdit. Le nettoyage doit être réalisé chaque jour, ce qui impliquerait de nouvelles charges avec du personnel afin de réaliser les lessives et autre. Un chiffrage sera fait par curiosité afin de questionner cela.

### Périscolaire le soir

Jusqu'à ce qu'il fasse nuit ou que le temps le permet, les enfants sont dehors pour des activités sportives. Puis des activités sont proposées ainsi que des jeux de société (Lego, Kapla...). Les activités ne sont pas imposées aux enfants mais proposées.

Les plus grands préfèrent généralement être en autonomie, les petits semblent plus réceptifs aux activités / jeux proposés.

Ils goûtent dans les classes, font des jeux de société puis vont en salle de motricité.